



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
 13 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
 42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CAPS Bertrand, CHATEL Jacques, CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
 39

Nombre de votants :
 42

Excusés avec pouvoir : M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. PAPY Richard (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. SAUVAGET Jean-Paul (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène)

VOIX POUR :
 42

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :
 0

Objet : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2022

ABSTENTIONS :
 0

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes pour être présenté à leur conseil municipal.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil le R.P.Q.S. 2022 pour le SPANC.

Le Conseil Communautaire, après présentation de ce rapport et à l'unanimité :

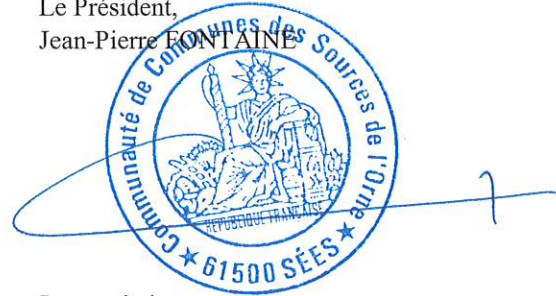
- **ADOPTE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'année

Accusé de réception en préfecture
 061-200035111-20231019-DEL-2023-10-81-DE
 Date de réception préfecture : 31/10/2023

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ